

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE
FRANÇAISE
AU QUÉBEC

PAR

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE FRANÇAIS

MARS 2001

Introduction

À l'ère de la mondialisation des marchés et à l'ère de l'invasion des nouvelles technologies de l'information et des communications, la langue française, à travers le monde, est-elle à ce point menacée qu'un signal d'alarme soit devenu nécessaire pour éviter le pire? Il suffit d'observer l'anglicisation croissante de Paris, ville phare de la francophonie, ou encore l'anglicisation galopante de Montréal, jadis deuxième plus grande ville francophone du monde, pour répondre oui. Il suffit aussi de constater à quel point les années, les tribunaux et les hommes ont eu raison de la belle assurance qu'avait donnée au Québec l'adoption de la loi 101, pour qu'on sonne une manière de réveil en ce qui a trait au sort et à l'avenir de la langue française, chez nous d'abord, et dans le monde ensuite. Sans être alarmiste et sans croire que la chanson de la mort annoncée du français, chantée par la regrettée Pauline Julien (Mommy) soit en voie de se réaliser, il est sans doute pertinent de réfléchir collectivement à l'avenir de cette langue qui nous définit comme peuple et qui façonne notre culture et notre vision du monde.

C'est sans doute cette conscience de la situation précaire de la langue française ici et ailleurs, en même temps que la conscience de l'importance du Québec au regard de l'essor de cette langue dans le monde, que la ministre Responsable de la Charte de la langue française, madame Louise Beaudoin, a demandé la tenue d'États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, afin que soient trouvés des moyens efficaces, non seulement d'assurer, dans les faits, la prépondérance du français chez nous, mais d'en faire une langue commune de qualité, et ce,

dans tous les domaines de la vie publique. Nous la remercions de nous donner une nouvelle occasion de nous faire entendre sur le sujet.

L'Association québécoise des professeures et professeurs de français (AQPF), dont la mission première est de défendre et de promouvoir la langue française ainsi que la qualité de son enseignement, ne pouvait rester à l'écart d'un événement aussi important. L'AQPF est un organisme national, une Association professionnelle à but non lucratif qui travaille à assurer l'acquisition d'une langue française de qualité et à défendre cette langue socialement, notamment en se préoccupant de la didactique du français et de la qualité de son enseignement et de son apprentissage, et ce, du préscolaire à l'université, sans oublier l'éducation des adultes, l'alphabétisation, les classes d'accueil et l'enseignement du français langue seconde.

Créée en 1967 et constituée en corporation en 1971, l'Association québécoise des professeures et professeurs de français (AQPF) poursuit, entre autres, les objectifs suivants:

- 1) Permettre un regroupement des enseignantes et des enseignants, des conseillères et des conseillers pédagogiques en français et de toutes personnes intéressées à la cause du français, quel que soit par ailleurs leur ordre d'enseignement ou leur champ d'intervention;**
- 2) Contribuer au progrès de l'enseignement et de l'apprentissage du français;**
- 3) S'engager pédagogiquement et socialement dans la défense et la promotion de la langue française;**

4) Promouvoir la culture québécoise et la francophonie.

Pour atteindre ses objectifs, l'AQPF a toujours exercé une certaine vigilance au regard des programmes de français, des conditions de son enseignement, de son apprentissage et de son évaluation. Par ailleurs, socialement, l'AQPF a été de toutes les luttes linguistiques. Elle a, en effet, officiellement pris position à de très nombreuses reprises, depuis la publication de son **Livre noir sur l'enseignement du français** («De l'impossibilité presque totale d'enseigner le français au Québec»), au début des années 70, jusqu'au mémoire que nous présentons aujourd'hui, mémoire qui reprendra les grandes lignes de tous nos avis antérieurs sur le sujet en les enrichissant des données récentes et en tenant compte des réalités de la société québécoise d'aujourd'hui.

Cette participation aux luttes linguistiques du Québec vient du fait que l'AQPF a toujours cru qu'il était impossible de dissocier l'enseignement du français de la condition politique, culturelle, économique et sociale qui était faite à la langue et à la culture françaises au Québec. L'AQPF s'est notamment portée à la défense de la loi 101, a participé aux débats sur la langue d'affichage et aux luttes menées pour l'intégration linguistique des immigrantes et des immigrants. Elle a organisé, en 1982, en collaboration avec la *Revue Québec français* et le **Conseil de la langue française**, le congrès «**Langue et société**», tenu à Québec sous la présidence d'honneur du regretté premier ministre René Lévesque. Ce congrès avait traité de la question du français au Québec à travers les activités socio-économiques, les activités éducatives, le statut culturel du français, les oeuvres de création.

Enfin, toujours dans le but de promouvoir la langue française, l'AQPF a été l'un des membres fondateurs du Mouvement Québec français (MQF) et a siégé à différentes instances internationales. En effet, l'AQPF est reliée à l'ensemble de la francophonie à titre de membre fondateur de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) au sein de laquelle elle a des délégations officielles, particulièrement à la Commission de l'Amérique du Nord (CAN) et à la Commission du français, langue maternelle (CFLM). L'AQPF a d'ailleurs organisé, en 1984, le Congrès mondial des professeurs de français qui s'était tenu à Québec.

Le mémoire que l'AQPF présente aujourd'hui s'attardera surtout, et modestement, aux aspects qui la concernent plus directement, laissant à d'autres spécialistes le soin de traiter plus à fond des questions qui rejoignent leurs compétences. Ainsi, nous aborderons les primordiales questions de **l'enseignement du français et du rôle de l'école** (ce sera le coeur de notre mémoire), la question tout aussi importante qu'est l'**immigration**, et enfin nous dirons un mot de la **présence et de la qualité du français dans divers autres domaines**: la langue des médias, la langue dans l'affichage public, la langue dans le domaine des sciences et de la technologie, et finalement, le français et les technologies de l'information et des communications. Mais auparavant, nous poserons un préalable aux conditions de survie et d'avancement d'une langue française de qualité au Québec, à savoir, **son statut social**.

I Le statut social du français au Québec

D'entrée de jeu, l'AQPF tient d'abord à mettre en perspective une réalité que tout le monde admet

généralement facilement, à savoir que la langue française est un important trait caractéristique de la société et de la culture québécoises, que le Québec se distingue du reste du continent nord-américain parce qu'on y parle (encore) majoritairement français et que toute son histoire, aussi bien ancienne que plus récente, gravite, de façon incontournable, autour de la question de la francité. Il est donc impérieux de reconnaître fièrement et ouvertement que le français, au Québec, a d'abord et avant tout un caractère identitaire. Comment pouvons-nous en effet réclamer qu'on nous reconnaisse comme un peuple à part entière, comment pouvons-nous réclamer notre droit d'avoir un pays, si nous n'avons pas le courage de prendre tous les moyens de faire valoir et de protéger ce qui nous définit comme peuple: notre langue et notre culture?

Penser en français, vivre en français, travailler et se divertir en français, accéder aux symboles artistiques en français, apprendre en français, appréhender le monde et la vie en français, tout cela forge notre vision du monde, tout cela nous confère une manière d'être au monde, tout cela nous définit. Bref, c'est notre essence même que d'être des parlants français en Amérique. C'est pour cela d'ailleurs que devant la Commission sur l'avenir du Québec, l'AQPF avait affirmé fortement qu'elle voulait vivre dans une société officiellement francophone, fière de sa culture et de son patrimoine et ouverte à la francophonie mondiale; elle avait ajouté cependant qu'elle voulait aussi vivre dans une société démocratique et pluraliste, respectueuse de la diversité et accueillante pour les immigrantes et les immigrants. Pour que cela demeure ou advienne, l'État du Québec doit user fermement de son droit le plus strict et accomplir à tout instant son devoir le plus impérieux, soit de protéger la langue française et de la promouvoir, dans le respect de ce qu'est devenu le Québec d'aujourd'hui.

La loi 101 nous a certes permis d'effectuer un immense bond en avant. Cela a été démontré de mille façons. Elle a aussi stimulé la fierté de nombreux Québécois et Québécoises à l'égard de leur langue. Mais cette loi a vieilli. Des événements historiques et judiciaires que tout le monde connaît ont entraîné la disparition d'une partie importante des prérogatives reliées à cette loi. Enfin, un nouveau contexte, celui de la mondialisation des marchés et de l'invasion des nouvelles technologies de l'information et des communications, crée un environnement linguistique de plus en plus dominé par l'anglais. L'État se voit donc dans l'obligation, non seulement de rajeunir, mais aussi d'adapter et de raffermir la Charte de la langue française. Encore faudrait-il pour cela, idéalement, qu'il puisse **se doter du plein pouvoir de légiférer en matière de politique linguistique et culturelle et que cette législation soit prépondérante**. C'est d'abord ce que l'AQPF demande au gouvernement du Québec.

Il est clair, pour l'AQPF, que la vitalité et la qualité de la langue française chez nous seront égales au statut social qu'on voudra bien lui donner officiellement, mais aussi collectivement. C'est là le point de départ d'une fierté à construire ou à reconstruire et à cultiver. Nous croyons donc qu'il est grand temps d'en finir avec l'obligation de nous justifier à tout instant d'exiger que cette langue soit prépondérante chez nous, à titre de langue commune. Les Japonais s'excusent-ils, à tout instant, d'exiger qu'on parle japonais pour vivre décemment chez eux? Et les Chinois? Et tous les autres? Déjà, en 1964, dans la *Revue Liberté* (mars-avril), André Langevin écrivait: «Si [imposer l'unilinguisme français au Québec] c'est cela faire preuve de racisme, tous les peuples en sont coupables qui exigent qu'on parle leur propre langue chez eux [...] Je vois mal qu'on puisse considérer comme du fanatisme le refus de se suicider.» Nous croyons aussi

qu'il est grand temps d'en finir avec l'obligation de nous justifier d'être ce que nous sommes. C'est une question de survie. Le linguiste Louis-Paul Bégin écrivait, dans un article publié dans *Québec français* (décembre 1972) et intitulé: **Le bilinguisme: son mythe et ses dangers**: « Un peuple en pleine possession de sa langue est un peuple capable d'agir et de s'épanouir. C'est un peuple fort, avec une identité, qui peut se connaître et qui, se connaissant, peut diriger son avenir et être maître de son destin.»

Ajoutons ici que le rôle de l'État ne doit pas se limiter à adapter et à raffermir la Charte de la langue française. Il doit aussi s'assurer de l'application de cette Charte et doit mettre tout en oeuvre pour la faire connaître à toutes celles et à tous ceux qui choisissent et choisiront de vivre ici. Il doit s'assurer d'être lui-même un exemple à suivre, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Il nous semble clair, enfin, que bien au-delà de la loi, la véritable force de la langue française au Québec reposera sur un usage de qualité partout, mais dans l'administration publique d'abord, et à cet égard, l'État doit être sans compromis. Cette force reposera aussi sur la qualité du français dans les réseaux de communication, dans les affaires, dans les arts, notamment les arts de la parole et de l'écriture, dans l'affichage, dans les services publics, et à fortiori, en éducation, mais il faudra prendre les moyens d'y arriver. Alors, et alors seulement, nous pourrons exiger efficacement des jeunes Québécoises et Québécois ainsi que des immigrantes et des immigrants qu'ils et elles apprennent convenablement cette langue, la parlent et l'écrivent avec fierté. Et ils et elles le feront parce qu'ils et elles y trouveront du sens et parce qu'ils et elles auront des modèles à suivre.

II Le rôle de l'école dans l'apprentissage du français au Québec

En raison du contexte géographique et historique du Québec, et en raison de l'importance de la langue française au sein de notre collectivité, il apparaît capital que notre système scolaire accorde à l'enseignement du français une place prépondérante et mette tout en oeuvre pour favoriser la maîtrise et le respect de cette langue chez les jeunes de toute origine. La problématique de l'apprentissage et de l'enseignement du français au Québec est éminemment complexe, et partant, elle ne peut être examinée de façon exhaustive dans les limites d'un mémoire. Nous nous contenterons donc d'aborder quelques-uns des volets majeurs de cette problématique, à savoir:

- 1) l'état de la langue chez les jeunes et le rôle de l'école;
- 2) le partage des responsabilités dans l'apprentissage et l'enseignement du français;
- 3) l'enseignement du français au collégial;
- 4) la fréquentation obligatoire des cégeps francophones par les allophones;
- 5) la formation des maîtres.

A) L'état de la langue chez les jeunes et le rôle de l'école

Depuis une dizaine d'années, on note un certain progrès quant à la qualité de la langue chez les jeunes, à tout le moins en situation officielle d'évaluation. Selon le rapport DIEPE (1993) dont a déjà fait état monsieur Gilles Gagné, à l'occasion des journées thématiques, les performances des jeunes Québécoises

et Québécois se comparent avantageusement à celles des jeunes Belges et des jeunes Français, au moins quant à deux dimensions importantes de l'écrit: les aspects communicatifs et textuels. Toutefois, en dépit de nets progrès réalisés par les jeunes sous certains aspects de la maîtrise de la langue, il reste encore beaucoup de travail à faire. Il suffit d'ailleurs d'écouter les jugements portés ici et là sur la pauvreté de la langue des jeunes pour s'en convaincre. Ces jugements sévères sont parfois fondés, mais plus souvent ils nous apparaissent exagérés et surtout sans nuances. Ainsi, on se base sur les résultats obtenus à un test ou à un examen, on compare ces résultats sans en faire une analyse fine et détaillée, et on conclut cavalièrement, et de façon généralisée, que la langue des jeunes est inadéquate et que l'école ne fait pas son travail. On a tour à tour accusé les programmes ainsi que les enseignantes et les enseignants de français. On a, en fait, cherché des coupables avec plus de ténacité qu'on a cherché de véritables solutions.

Prenons donc le temps de soulever ici quelques questions fondamentales. D'abord, **peut-on affirmer sérieusement que la réussite d'un examen, qu'il soit de sortie ou d'entrée, constitue de façon exclusive la garantie d'une maîtrise adéquate de la langue?** Nous croyons que non, à fortiori lorsque ces tests ou examens ne prennent la mesure que d'un aspect ou deux de la langue, ou lorsqu'ils sont décontextualisés, comme voudraient qu'ils le soient certains défenseurs de ce type d'évaluation. L'AQPF s'est toujours opposée à un examen uniforme qui porterait exclusivement sur les connaissances orthographiques et grammaticales, à un examen décontextualisé: nous ne croyons pas qu'un jeune qui pourrait connaître par coeur quelques règles d'orthographe ou de grammaire possède ipso facto une maîtrise adéquate de la langue. D'ailleurs, nous observons cette réalité au quotidien, dans nos pratiques pédagogiques. Que des tests décontextualisés puissent être un outil d'évaluation formative au service de

l'apprentissage, soit, et c'est déjà une pratique courante; mais l'AQPF s'est toujours inscrite en faux contre d'autres utilisations de ce type d'évaluation.

Une autre question retient notre attention: **quel profil linguistique peut-on décemment attendre des jeunes, à la fin du primaire, du secondaire et du cegep?** Tout le monde reconnaît assez facilement que la maîtrise d'une langue n'est jamais tout à fait achevée, ne serait-ce que parce qu'une langue est toujours en mouvance, en évolution, c'est ce qui fait d'ailleurs qu'elle est vivante. Que pourrait donc signifier avoir une bonne maîtrise de sa langue à 16-17 ans, à la fin du secondaire, ou à 20 ans, après avoir complété des études collégiales? On trouve déjà une partie de réponse à cette question, maintenant que dans les nouveaux programmes de français les seuils de compétence sont clairement définis, tant au primaire qu'au secondaire, et maintenant que ces programmes posent des exigences linguistiques incontournables. Il incombera donc au MEQ de s'assurer que ces exigences seront respectées et que la compétence linguistique attendue des jeunes soit atteinte. La vitalité et la qualité de la langue française au Québec sont intimement liées au degré de maîtrise que les jeunes Québécoises et Québécois auront de cette langue.

Il est clair, pour l'AQPF, que le rôle de l'école est de faire en sorte que, par les meilleurs moyens disponibles, les jeunes deviennent des utilisateurs habiles, efficaces et cohérents de leur langue, en tenant compte de leur âge, et ce, tant dans toutes les réalités quotidiennes de leur vie que dans la lente construction de leur propre univers culturel. Rendons-les aptes à communiquer oralement, en tenant compte toujours des différents contextes de communication; développons chez eux les meilleures stratégies pour qu'ils deviennent de bons lecteurs et de bons scripteurs; rendons-les capables de garder une certaine distance critique par rapport à leurs propres écrits et à ceux des autres. Les jeunes doivent connaître, bien sûr, les règles de base de la grammaire: grammaire de la phrase, grammaire du texte, et même grammaire élémentaire des discours; ils doivent connaître aussi les règles orthographiques de base, posséder un

vocabulaire actif assez étendu et précis, ils doivent, bien sûr, connaître les principaux outils de consultation à ces différents égards, mais ils doivent surtout être constamment placés en situation d'utiliser ces connaissances dans des pratiques d'écriture, de lecture et de communication orale. C'est d'ailleurs la capacité d'utiliser la langue adéquatement en toutes circonstances qui devrait être évaluée, nous l'avons déjà souligné antérieurement.

Cependant, tout ce développement cognitif n'est possible que si le milieu de l'éducation prend en compte les dimensions affectives et sociales liées à l'apprentissage d'une langue. Le langage n'est jamais neutre: toute communication, toute prise de parole a ses enjeux. Il faut en rendre les jeunes conscients; il faut rendre les jeunes conscients du pouvoir du langage d'abord, conscients ensuite que c'est à travers le langage que se construit leur vision du monde et qu'ils ont accès à celle des autres, conscients, de plus, que le langage contribue, de façon privilégiée, à définir leur identité individuelle et collective, conscients enfin que la survie de cette langue, la leur, dépend d'eux en bonne partie.

Tout ceci étant dit, la langue des jeunes est-elle en péril? L'AQPF répond sans hésiter: ni plus, ni moins que ne l'est la langue française dans l'ensemble de la société québécoise qui sert de modèle aux jeunes.

Les jeunes, en ce sens, ne sont qu'un miroir du Québec francophone d'aujourd'hui. L'anglicisation progressive, surtout dans les calques syntaxiques, le langage désarticulé, influencé notamment par les technologies modernes, par exemple dans les activités de «clavardage», l'appauvrissement criant du vocabulaire, la perte de fierté et par conséquent l'absence de signifiante liée à l'apprentissage de leur propre langue, voilà qui est suffisamment inquiétant pour nous mettre à la recherche de solutions, voilà qui

est suffisamment sérieux pour que la société québécoise tout entière opère des redressements afin que les modèles ne viennent pas seulement de l'école, mais de partout: famille, milieu de travail, médias, affichage, etc.

B) Le partage des responsabilités dans l'enseignement et l'apprentissage du français

Les enseignantes et les enseignants, les professeures et les professeurs de français ont une énorme responsabilité sociale au regard de la maîtrise de la langue chez les jeunes. Elles et ils ont une conscience aiguë de cette responsabilité de même que des attentes sociales considérables à leur égard. Toutefois, il faut bien se rendre à l'évidence, au quotidien, les moyens mis à leur disposition laissent souvent à désirer.

Qu'il suffise de rappeler que l'AQPF demande, depuis des années, une augmentation du temps d'enseignement du français, temps qui a nettement diminué par rapport aux années 70. Or, le temps actuellement consacré à l'enseignement du français est nettement insuffisant compte tenu du fait que les habiletés langagières sont parmi les habiletés générales les plus complexes, que les attentes sociales sont plus élevées que jamais, que les programmes de français sont plus chargés et plus exigeants, que l'écart est de plus en plus grand entre la langue orale et la langue écrite, chez les jeunes francophones, et finalement que le nombre d'allophones à qui on demande de réussir un cours de français dans les mêmes conditions que les francophones est sans cesse croissant. Il faudrait donc **que le MEQ fasse passer le temps d'enseignement du français de six à huit périodes, et ce, de la première à la cinquième année du secondaire, et qu'il s'assure aussi d'augmenter le temps d'enseignement du français au primaire.**

Qu'il suffise de rappeler encore que l'AQPF demande aussi depuis fort longtemps une diminution du nombre d'élèves par classe afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'accompagnement; qu'elle demande, de plus, un soutien particulier en ressources humaines, soutien devenu indispensable depuis qu'on a intégré aux classes régulières les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'apprentissage; que l'AQPF demande surtout que soit amélioré l'environnement linguistique dans lequel les jeunes sont placés. En effet, dans certains milieux, notamment à Montréal, la répartition des allophones dans les classes régulières est fort inquiétante: dans plusieurs classes, surtout dans la grande région de Montréal, les francophones sont en situation minoritaire. Déjà, le multilinguisme en classe de langue première en modifie toute l'économie générale, alors que dire lorsque la proportion d'allophones dépasse le seuil acceptable qui permettrait une intégration linguistique satisfaisante? Claude Simard, de l'Université Laval, rappelait pertinemment, dans un article paru en novembre-décembre 1996, dans le numéro 101 de la revue *Vie pédagogique*, que «[...] des études québécoises (cf. Woehrluy, rapporté par Lachance, 1996) indiquaient par exemple qu'à Montréal, où le français est en forte concurrence avec l'anglais, un haut pourcentage d'élèves allophones dans les écoles, soit la moitié ou plus, freine la francisation des immigrants, la masse critique des francophones n'étant plus assurée.» Et Claude Simard ajoutait, dans le même article: «La difficulté, dans les classes de langue première multiethniques, réside dans le conflit entre le désir de l'immigrant de préserver sa culture d'origine et la nécessité de s'adapter à celle de la société d'accueil. Cet antagonisme se trouve aggravé dans une situation de bilinguisme comme à Montréal où le français, en principe langue première, exerce en réalité une force d'attraction moins grande que l'anglais.» Voilà de quoi troubler le commun des mortels. Des mesures devront donc être prises, et rapidement, pour remédier à cette situation.

L'AQPF demande enfin que, d'une part, l'enseignement de l'anglais ne se fasse pas avant le deuxième cycle du primaire, car il risquerait de nuire à l'apprentissage du français, et que, d'autre part, l'anglais ne soit pas la seule autre langue enseignée: dans le contexte des Amériques, l'espagnol, à tout le moins, devrait être proposé, et dans le contexte de mondialisation, l'éventail pourrait être élargi à d'autres langues telles l'allemand, l'italien et d'autres encore.

Par ailleurs, au-delà de ces difficultés très réelles, les professeures et professeurs de français, bien que très conscients de leur rôle prépondérant au regard de l'apprentissage du français par les jeunes, ont la profonde conviction que dans cette tâche si importante, la responsabilité devrait être partagée par tous les intervenants et toutes les intervenantes en éducation. L'AQPF défend une telle idée depuis plus de trente ans. Finalement, la réforme en éducation lui donne raison puisque le nouveau curriculum fait de la maîtrise de langue une compétence transversale. Or, si la maîtrise de la langue ouvre la porte à tous les apprentissages, et qui plus est, si elle est à la base de tous les autres apprentissages, l'acquisition d'une telle maîtrise doit reposer sur la responsabilité de tous les éducateurs et de toutes les éducatrices.

Cette nouvelle exigence de la réforme restera toutefois insuffisante si elle n'est qu'un écrit sans suite. La volonté politique doit être évidente à cet égard et se manifester par des prises de position claires et cohérentes, accompagnées d'une échéance et assorties de moyens adéquats et suffisants. Il faudra notamment faciliter son application au secondaire et au collégial où les structures de cloisonnement des

matières, le fonctionnement, les chasses gardées et les conventions collectives rigides créent des obstacles importants. Il faudra donc rapidement assouplir passablement la structure scolaire, assurer et assumer l'indispensable formation continue des enseignantes et enseignants. En ce sens, les syndicats devront réviser leur décision antérieure de couper dans les budgets de perfectionnement (de 3%, on est passé à 1% de la masse salariale) et assouplir certains aspects des conventions collectives pour laisser aux milieux la marge de manoeuvre nécessaire à la mise en place de la réforme.

Ajoutons enfin que, pour assumer le partage des responsabilités dans le développement de la maîtrise de la langue, toutes les personnes qui oeuvrent en éducation devraient elles-mêmes faire preuve d'une excellente maîtrise du français. Cela devrait obligatoirement devenir une condition essentielle d'embauche dans toutes les commissions scolaires, une exigence de mise à jour et de perfectionnement pour tout le personnel déjà en place et une exigence absolue pour la délivrance des permis d'enseigner de la part des universités. Nous reviendrons d'ailleurs là-dessus au chapitre de la formation des maîtres.

Quant à la tâche spécifique des enseignantes et des enseignants de français, elle vient tout juste d'être précisée par le contenu des nouveaux programmes. Toutefois, si on ne s'assure pas d'outiller adéquatement les enseignantes et les enseignants, si on n'améliore pas les conditions dans lesquelles elles et ils doivent travailler, et si on ne leur assure pas le soutien, la supervision et les mises à jour nécessaires, on n'assurera pas la viabilité de ces programmes et on dira bientôt d'eux, et sans autre procès, ce qu'on a dit des autres: ce ne sont pas de bons programmes. Et on recommencera.

C) L'enseignement du français au collégial

Il est tout aussi vrai au collégial qu'au secondaire d'affirmer que la maîtrise de la langue comme outil de pensée et de communication constitue un facteur déterminant dans la réussite scolaire, et que cet objectif fondamental doit être poursuivi par les professeures et les professeurs de toutes les disciplines. Il leur appartient à tous et à toutes d'amener les jeunes à s'exprimer avec clarté à l'oral et à l'écrit, à concevoir et rédiger des textes cohérents, à lire et analyser des documents avec rigueur. Cet engagement ne réduit toutefois pas les responsabilités spécifiques des professeurs de français.

Il va sans dire que les habiletés langagières mentionnées, qui s'ajoutent à d'autres objectifs propres à l'ordre collégial, s'acquièrent par une pratique régulière et soutenue. Nous souhaitons donc que des mécanismes soient prévus pour assurer, dans tous les cegeps du Québec, un enseignement du français de qualité afin d'accroître le taux de réussite. Par ailleurs, si importante que soit la réussite chiffrée des études au collégial, cette réussite ne doit, sous aucune considération, être atteinte par une manipulation des critères de sélection ou de promotion. On ne doit pas, non plus, occulter certains phénomènes par des mesures administratives douteuses ou par un nouvel étiquetage qui convertirait, par exemple, l'abandon des études en arrêt temporaire du cheminement scolaire. Bref, on ne doit pas abaisser les exigences et niveler par le bas.

Nous demandons plutôt formellement que les conditions d'enseignement soient améliorées. À tout le moins, que les conditions dans lesquelles est dispensé l'enseignement du français soient aussi favorables que

les conditions faites à l'enseignement de l'anglais. Comment expliquer, par exemple, que le nombre d'élèves par groupe soit en moyenne de 22 en anglais et qu'il soit de 30 en français? Il nous apparaît inconcevable que l'enseignement du français, dans certains collèges du moins, ne soit pas aussi bien servi que l'enseignement de l'anglais et qu'il ne jouisse pas des mêmes prérogatives.

Nous recommandons aussi que des moyens concrets et efficaces soient pris pour assurer le meilleur arrimage possible entre les ordres d'enseignement et que les institutions concernées mettent en place des mécanismes et des projets pour faciliter ces passages et éviter les chevauchements. Une association comme la nôtre pourrait jouer un rôle important à cet égard. L'AQPF demande enfin que des moyens sérieux soient pris pour assurer et faciliter un encadrement plus rigoureux des cégépiens. Aussi, que soient créés, là où ils n'existent pas, des services d'aide ou de tutorat en français à l'intention de toute la population du collégial, qu'on accroisse le temps d'enseignement du français et qu'on limite le nombre d'étudiants par groupe afin que chaque professeur n'ait pas à rencontrer plus de 90 étudiants par session.

De nombreuses autres mesures devraient être prises. Entre autres, que tous les cegeps du Québec exigent de tous les candidats et toutes les candidates à un poste d'enseignement collégial, dans quelque discipline que ce soit, une maîtrise certaine de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit: ce sont des modèles au quotidien. Que les collèges se dotent aussi, si ce n'est déjà fait, de politiques linguistiques adéquates qui assurent aux jeunes un environnement linguistique francophone de qualité, et qu'ils mettent en place les mécanismes nécessaires pour en assurer un suivi méthodique. Par exemple, que les radios étudiantes soient tenues de diffuser leur émission dans une langue de qualité et qu'elles soient tenues de présenter

majoritairement des contenus francophones; que les tableaux d'affichage «s'affichent» dans un français de qualité et que des responsables répondent régulièrement de cette qualité de la langue. L'AQPF recommande enfin que soient maintenus ou encore mis en place des laboratoires de français et des centres d'aide en français écrit, précieux outils pour promouvoir et assurer la qualité du français.

D) La fréquentation obligatoire des cégeps francophones par les allophones

Contrairement au Parti québécois qui a déjà annoncé ses couleurs à ce sujet, l'AQPF considère essentiel et urgent que la loi oblige les allophones à fréquenter des cégeps francophones. Perpétuer ou simplement prolonger le libre choix pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour la langue française. En effet, rien ne permet de croire ou d'espérer que la tendance observée actuellement va s'inverser. Bien au contraire. Qu'il suffise de rappeler que déjà en 1994, 45% seulement des allophones avaient choisi de poursuivre leurs études dans un cégep francophone, et qu'en 1999, cinq ans plus tard, le taux avait baissé à 40%. Si on regarde l'envers de la médaille, on peut dire qu'en 1994, le taux d'anglicisation des jeunes cégépiens allophones était de 55% et qu'en 1999 il était passé à 60%. Voilà bien une tendance fort dangereuse qui mène rapidement à la minorisation du français chez les jeunes allophones. À ce rythme, et tenant compte du phénomène démographique du Québec, la jeunesse allophone québécoise sans cesse croissante sera totalement anglicisée d'ici une quarantaine d'années. Qu'est-ce qu'on attend pour réagir? Que le français au Québec ne devienne rien d'autre qu'un folklore bien sympathique? Que le Québec devienne une nouvelle Louisiane? L'AQPF recommande donc, pour éviter le pire et parce que c'est le droit le plus strict des Québécoises et des Québécois, **que soit prolongée jusqu'au cégep l'obligation**

faite aux allophones de fréquenter une institution francophone. Une exception pourrait cependant être faite dans le cas de certains programmes qui ne sont offerts qu'en anglais, en attendant qu'ils le soient en français.

Par ailleurs, l'AQPF est bien consciente que cette seule obligation serait insuffisante si elle n'était assortie d'autres mesures importantes. Elle propose notamment que soient conçus, à l'intention des allophones qui entrent au cégep, un ou plusieurs tests, assortis de rencontres complémentaires, aptes à mesurer adéquatement leurs habiletés à comprendre et à produire des discours oraux et écrits, et que l'interprétation de ces tests et l'analyse des rencontres complémentaires permettent de classer ces nouveaux étudiants allophones selon leur compétence et selon les types de difficultés qu'ils rencontrent. L'AQPF recommande aussi que les Cégeps soient en mesure d'offrir un soutien approprié aux allophones, et pour ce faire, que des ressources spécialisées soient affectées dans les cégeps, et prioritairement dans ceux qui reçoivent un plus fort pourcentage d'allophones. Par exemple, qu'on ait recours (comme pour l'enseignement de l'anglais) au travail de moniteurs et monitrices, ce qui pourrait permettre une meilleure utilisation des ressources professorales. Qu'on explore enfin l'idée de tutorat linguistique qui permettrait peut-être de contrer le taux de décrochage. L'AQPF est convaincue qu'il y a là place à la réflexion et à l'investigation, et qu'il vaudrait sans doute la peine de mener, sur le terrain, une sérieuse étude de la problématique de l'intégration des allophones au collégial.

E) La formation des maîtres

1) La formation initiale

Pour que l'école, le collège et l'université jouent adéquatement leur rôle prépondérant dans le développement d'une langue de qualité chez les jeunes Québécoises et Québécois, nous réaffirmons haut et fort l'obligation absolue, pour toutes celles et ceux qui oeuvrent en éducation, d'avoir acquis une excellente maîtrise du français; elles et ils doivent être les modèles, au quotidien, d'une langue de qualité, d'une langue qui respecte la norme du français standard québécois. Encore faudra-il cependant que quelqu'un définisse un jour cette norme et en fixe les principales balises. Des linguistes ou d'autres spécialistes traiteront sans doute de ce sujet mieux que nous. Contentons-nous pour l'instant de rappeler que dès 1977, à son congrès de dixième anniversaire, l'AQPF prenait officiellement parti pour le «français standard québécois», le définissant comme «la variété socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle».

Pour que cette exigence d'une bonne maîtrise de la langue soit respectée, un rôle de premier plan incombe aux universités, et notamment aux facultés d'éducation qui assurent la formation initiale des maîtres, quelle que soit par ailleurs la discipline qu'ils souhaitent enseigner un jour. Tous les détenteurs d'un baccalauréat en enseignement doivent donc pouvoir s'exprimer dans une langue orale et écrite de grande qualité. Il va sans dire que cette exigence devrait aller beaucoup plus loin dans le cas des futurs enseignants et enseignantes de français, qu'ils et elles se destinent à enseigner au primaire, au secondaire (jeunes et adultes), ou au collégial (jeunes et adultes).

À l'heure où les universités québécoises, à la demande du ministère de l'Éducation, avaient entrepris de réviser leurs programmes de préparation à l'enseignement secondaire, l'AQPF avait jugé important de faire connaître son point de vue sur la formation des futurs maîtres en français. Nous reprenons ici les grandes lignes de cette position officielle. D'abord, le profil d'entrée à l'université devrait être clairement défini et on devrait s'assurer de l'état de la maîtrise de la langue des candidates et des candidats ainsi que de leur niveau de culture. On devrait aussi s'assurer qu'elles et qu'ils possèdent les qualités personnelles nécessaires pour remplir leur future fonction adéquatement.

Quant au programme de formation lui-même, l'AQPF a toujours préconisé une formation intégrée qui assure l'acquisition des savoirs certes, mais aussi des savoir-faire. Devraient donc se développer simultanément d'importants savoirs disciplinaires et d'importants savoirs pédagogiques et didactiques.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des savoirs nécessaires à l'enseignement du français, compte tenu également de l'importance scolaire et sociale de l'étude de la langue nationale, l'AQPF émet de sérieuses réserves quant à la bidisciplinarité que le ministère de l'Éducation avait imposée aux universités québécoises.

Enfin, la formation pratique doit constituer une dimension essentielle d'un programme en enseignement. Les stagiaires devraient travailler dans des écoles officiellement associées aux universités et sous la supervision d'enseignantes et d'enseignants reconnus pour leur compétence et ayant été formés à la supervision pédagogique. De plus, l'encadrement assumé par les enseignantes et les enseignants associés devrait faire

partie de leur tâche et non être assumé en sus de leurs fonctions régulières. Peut-être serait-il plus facile ainsi de trouver d'excellents maîtres associés.

De ces grandes lignes, on peut dégager quelques recommandations majeures:

- que l'admission aux programmes de formation des maîtres en français soit réservée aux candidates et candidats ayant fait preuve d'une excellente maîtrise de la langue orale et écrite et d'une solide culture générale;
- que la maîtrise de la langue constitue l'une des conditions d'admission aux programmes de formation des maîtres au secondaire dans toutes les disciplines;
- que chaque programme de formation des maîtres traite du rôle essentiel du langage dans l'acquisition du savoir et le développement de la personne;
- que les futurs maîtres aient l'occasion de réfléchir sur les rapports entre la langue et la société;
- que pour l'enseignement du français, la formation soit unidisciplinaire;
- qu'une collaboration étroite et féconde, fondée sur le respect mutuel, soit favorisée à l'université entre les professeures et professeurs des sciences du langage et celles et ceux des sciences de

l'éducation;

- qu'un réel partenariat soit établi entre l'université et le milieu scolaire pour assurer un encadrement efficace des stagiaires;
- que les enseignantes et les enseignants associés soient sélectionnés de façon rigoureuse et formés à l'encadrement pédagogique, et que cet encadrement soit reconnu officiellement dans leur tâche;
- que les universités prennent les moyens d'attester de la maîtrise d'un niveau de compétence élevé, tant en langue orale qu'en langue écrite, et que cette compétence soit essentielle à la délivrance des diplômes.

Les remarques qui viennent d'être présentées pourraient évidemment être tout aussi valables pour la formation des futurs enseignants du primaire et du collégial, et ce, sans préjudices aux autres compétences spécifiques de chacun des ordres d'enseignement. D'ailleurs, les nouvelles orientations du MEQ en matière de formation des maîtres, qui seront rendues publiques sous peu, répondront peut-être à nos attentes puisque des douze compétences professionnelles exigées, l'une visera essentiellement les compétences linguistiques. Il est donc permis d'espérer.

2) La formation continue

Tout le monde reconnaît volontiers que la formation initiale des maîtres, si bonne soit-elle, est forcément

incomplète, et que c'est en exerçant leurs fonctions que les enseignantes et les enseignants devront parfaire cette formation. En ce sens, les commissions scolaires devraient être tenues de se doter d'un programme efficace d'insertion professionnelle qui permettrait aux nouveaux enseignants et aux nouvelles enseignantes d'être bien encadrés, de disposer des ressources et de l'appui de professionnels expérimentés et surtout de qualité et de développer ainsi une attitude réflexive au regard de leur acte d'enseigner. Ils et elles pourraient ainsi dégager leurs forces et leurs faiblesses, déterminer leurs besoins de mise à jour et de perfectionnement et répondre à ces besoins grâce notamment à la collaboration du milieu.

La formation continue devrait aussi être facilement accessible à tout le personnel en place. Aucune profession ne peut se targuer de posséder un savoir et un savoir-faire définitifs, encore moins peut-être la profession d'enseignement. On devrait donc ménager (l'État, les institutions, les syndicats) des conditions qui permettent à chaque personne de se renouveler, ne serait-ce qu'en rendant statutaire la possibilité d'années sabbatiques, ou à tout le moins en ménageant des sessions de mise à jour périodiques. Ces dernières pourraient certes être assurées par le biais de journées pédagogiques qui proposeraient des contenus pertinents, par la mise en place de projets avec les pairs, par l'apport et le soutien des conseillères et conseillers pédagogiques, à condition qu'on rétablisse leur fonction, là où on l'a fait disparaître, par la participation aux activités pédagogiques et aux congrès préparés par les associations professionnelles, par des projets de recherche-action. Mais elles pourraient être assurées, dans certaines circonstances, par des projets conjoints entre les écoles et les universités, entre les associations professionnelles et les universités, tout comme vient de le faire l'AQPF lors de son congrès de novembre dernier, et lors de sessions spéciales de formation en grammaire nouvelle en collaboration avec l'université Laval, sessions offertes

essentiellement aux enseignantes et enseignants de français en exercice.

Enfin, la réforme en éducation est une excellente occasion de mise à jour de l'ensemble du personnel en fonction. Cette mise à jour obligée pourra prendre des formes variées, mais les différents milieux devront disposer des moyens nécessaires pour se la donner. À titre d'exemple, rappelons l'essentielle proposition de monsieur Gilles Gagné, lors de sa participation à la journée thématique sur la langue d'enseignement et l'enseignement des langues: «Que les enseignants en exercice et les futurs enseignants de toutes les autres disciplines, dans la perspective que le français constitue une compétence transversale, reçoivent une formation en didactique du français, concernant l'enseignement et l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue et portant, par exemple, sur les types de texte, les stratégies de compréhension, le processus d'écriture, etc.»

Bref, tous les chantiers sont possibles. Leur mise en forme repose sur le dynamisme du milieu, sur la disponibilité des personnes en cause, et il faut bien le dire, sur les budgets disponibles, qui devront d'ailleurs être révisés à la hausse si on veut prendre le virage du renouveau.

III) L'immigration et le français au Québec

En 1989-90, près de 73% des enfants de parents qui ont immigré au Québec se sont inscrits à l'école française, alors qu'en 1976-77, cette proportion n'était que de 20,5%. Ce progrès important est sans aucun doute le résultat de l'application de la loi 101, qui dirige vers l'école française la grande majorité des enfants de familles qui immigreront au Québec. Une conséquence

de ce changement est que, dans l'île de Montréal, la population des écoles francophones compte plus de 35% d'élèves néo-Québécois dont la plupart ont une langue maternelle autre que le français. Ce pourcentage va encore s'accroître au cours des prochaines décennies.

Un taux très élevé d'immigration et une très grande diversité ethnique, linguistique et religieuse des personnes qui choisissent de venir vivre au Québec sont deux caractéristiques importantes de notre société. Si le phénomène de la diversification ethnique de la population est plus apparent dans l'île de Montréal et dans la banlieue métropolitaine, il s'étend petit à petit dans les autres parties du Québec. Il est donc clair que la situation démographique du Québec est telle, qu'il faut absolument compter sur l'intégration des immigrantes et des immigrants pour assurer l'avenir de la langue française au Québec. Cela rappelle aussi, de toute évidence, qu'il devient extrêmement urgent pour le Québec de rapatrier les pouvoirs exercés par Ottawa en matière d'immigration: le Québec doit avoir le plein contrôle sur son immigration et sur les conditions qui la régissent, et il doit s'assurer que celles et ceux qui choisiront de venir vivre ici seront prêts à le faire en français. L'AQPF reconnaît, bien sûr, le fait qu'il nous faille vivre dans une société pluraliste, mais elle tient à rappeler qu'elle souhaite ardemment que cette société soit francophone, démocratique, respectueuse de la diversité et accueillante pour les immigrantes et les immigrants.

Comment alors concilier le respect des autres et le respect de son identité propre? Voilà la grande question. Comment intégrer les immigrantes et les immigrants à la société québécoise en

évitant les deux plus grands écueils: l'assimilation et la ghettoisation? Le premier, l'assimilation, consisterait à contrecarrer les aspirations des nouveaux citoyens à conserver un attachement à ce qu'ils ont pu retenir de leur pays d'origine, ce qui irait à l'encontre des intérêts mêmes du Québec, qui perdrait alors tout l'apport culturel, social et économique de ces cultures diverses.

Le second écueil, la ghettoisation, entraînerait forcément le fractionnement de la société québécoise, résultat du cloisonnement des groupes ethniques dans des identités séparées et de leur enfermement sur eux-mêmes. Inutile de dire que cela entraverait aussi considérablement le développement de notre société. Bref, l'assimilation et la ghettoisation sont les produits d'un ethnocentrisme excessif dont il faut se garder à tout prix, et ce, au profit d'une autre orientation qui contribuerait davantage au devenir collectif d'une nouvelle entité québécoise dans laquelle les Québécois de souche pourraient s'épanouir et dans laquelle les nouveaux Québécois pourraient prendre ancrage sans devoir perdre leur attachement à une autre culture, la leur.

Il nous apparaît donc très clair qu'il faille miser sur une intégration respectueuse des immigrantes et des immigrants. D'ailleurs, le plan d'action en matière d'immigration et d'intégration du Gouvernement du Québec (1991), faisait de cette intégration un objectif de tout premier plan. Pour faciliter cette intégration, le Québec doit minimalement informer très clairement les nouveaux arrivants du fait que la vie ici se passe en français, que c'est ici la langue officielle et la langue commune et qu'ils devront être prêts à en faire un apprentissage tel qu'ils puissent l'utiliser fréquemment, dans tous les domaines de la vie publique, pour devenir des citoyens du Québec à part entière. Bref, le français doit s'imposer aux nouveaux citoyens, non pas à cause

d'une volonté d'assimilation, mais à cause même du statut de cette langue dans notre société.

Apprendre le français est la responsabilité de tous et de toutes, au même titre que d'apprendre à connaître les lois et les institutions, car c'est un moyen indispensable de participer à la société civile d'ici et d'y exercer ses droits et libertés.

Il faut que toutes les règles du jeu soient clairement présentées aux nouveaux arrivants afin qu'ils s'engagent à respecter l'ensemble des valeurs incluses dans la définition de la culture publique commune ou l'espace civique commun: la laïcité de l'État, le droit à l'égalité des citoyens et des citoyennes, la règle de droit, la résolution pacifique des conflits, la primauté du français. Il faudra aussi qu'il soit très clair que ces valeurs ne sont pas négociables et que choisir de vivre au Québec devra toujours comprendre l'exigence pour tous et pour toutes, d'accepter de respecter ces valeurs fondamentales.

Dans ce sens, l'AQPF endosse la politique d'intégration mise sur pied au Québec et affirme son accord avec l'approche préconisée pour y parvenir, soit l'approche interculturelle. Elle souhaite que cela soit maintenu et demande à l'État de s'assurer, dans les faits, que toutes les personnes désireuses de demeurer au Québec respectent les valeurs incluses dans nos lois et dans la définition de la culture commune. Ainsi, et ainsi seulement, nous pourrons créer chez nous un espace interculturel harmonieux et préserver une indispensable cohésion sociale, dans le plus grand respect de ce que nous sommes, et nous pourrons continuer à être une terre d'accueil recherchée, sans risque pour notre propre identité. Mais pour ce faire, nous le répétons encore

et encore, le Québec doit se doter de tous les pouvoirs nécessaires, en terme de politique d'immigration; à cette condition, il pourra mener à terme sa tâche d'intégration de l'ensemble des membres de sa société.

Pour faciliter l'intégration des immigrantes et des immigrants, il nous apparaît impérieux de fournir aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux allophones déjà en place chez nous, les moyens les plus efficaces de vivre en français, et il faudra rendre ces moyens facilement accessibles. Il nous faudra notamment trouver des moyens ingénieux et respectueux de construire des environnements francophones de qualité et où il fait bon vivre. Mais il faudra avant tout que tous les néo-Québécois nous sentent et nous sachent fiers de notre langue pour qu'ils l'adoptent à leur tour avec une égale fierté. Il serait en effet assez indécent d'exiger d'eux plus que ce que nous faisons nous-mêmes à l'égard de notre langue.

Toutefois, au-delà des principes, dans les faits, où en sommes-nous au Québec quant à l'intégration des immigrantes et immigrants? Le danger d'assimilation des allophones à la minorité anglophone est-elle enrayée? L'offre de services en francisation, renouvelée il y a déjà quelques années par le ministre Boisclair a-t-elle fait son oeuvre? Le temps ne serait-il pas venu de faire à nouveau le point sur les modalités de cette offre de services en francisation et d'en évaluer l'impact réel? Voilà des questions auxquelles il faudra trouver rapidement des réponses afin d'apporter les correctifs qui s'imposeraient.

Il est clair, pour l'AQPF, que l'intégration des immigrantes et immigrants à la société québécoise est avant tout un problème de société à la résolution duquel doivent oeuvrer tous les partenaires possibles. C'est là une vaste responsabilité sociale qui exige doigté, respect des droits et libertés, mais aussi fermeté. Il est surtout très clair pour nous que les problèmes de langue et d'intégration des nouveaux arrivants ne sauraient se résoudre à l'école et par l'école seulement, bien qu'on reconnaisse à cette dernière un rôle prépondérant parce qu'elle est un lieu privilégié d'accueil, certes, mais parce qu'elle est aussi un lieu privilégié de transmission de notre culture commune et la pierre angulaire de l'avenir et de l'apprentissage de notre langue. Nous ne reviendrons pas sur le rôle de l'école dont nous avons largement parlé antérieurement. Nous rappellerons seulement ici quelques recommandations majeures déjà faites par l'AQPF, et nous vous invitons à prendre connaissance, en annexe, de deux avis officiels produits antérieurement par l'Association québécoise des professeures et professeurs de français:

- 1) Position de l'AQPF sur l'enseignement du français ouvert au pluralisme ethnoculturel;**
- 2) Réactions de l'AQPF au document de consultation: «Une école d'avenir, intégration scolaire et éducation interculturelle. Projet de politique. Ministère de l'Éducation (1997).**

Rappel de quelques recommandations antérieures

- Que des mesures suffisantes de soutien linguistique et de transition soient offertes et que des outils pratiques soient rendus disponibles aux enfants et aux élèves, jeunes et adultes allophones, en vue de les rendre capables de s'intégrer aux classes régulières;**

- que les classes d'accueil soient réparties de façon à permettre une représentation majoritaire des francophones dans les écoles, de manière à créer un environnement suffisamment francophone;
- que le MEQ maintienne, tel que prévu à la loi 107, la reconnaissance du principe linguistique dans l'organisation du système scolaire;
- que les programmes ministériels maintiennent des standards identiques pour tous les élèves, quelle que soit leur langue maternelle;
- que le ratio maître-élève soit diminué dans les classes régulières de français langue d'enseignement à forte concentration pluriethnique;
- que les programmes de formation et de perfectionnement des maîtres prennent en compte l'enseignement du français dans un contexte pluriethnique.

IV La présence et la qualité du français dans divers autres domaines

Pour inciter les jeunes du Québec à utiliser fièrement une langue de qualité, pour inviter les allophones à adopter notre langue, il faudra prendre les grands moyens pour donner au Québec un visage ouvertement et fièrement francophone. Pour y arriver, il faudra bien qu'on finisse par

établir des critères qui permettront de définir la norme du français standard québécois, à l'oral et à l'écrit, et il faudra les faire connaître clairement au grand public afin que la langue employée dans les publicités, l'affichage, les médias, et les biens culturels respectent ces standards. Il y va en effet de l'image publique du français québécois. Dans cette partie du mémoire, nous nous limiterons à quelques remarques générales, laissant aux spécialistes des différents domaines le soin de faire des analyses plus poussées.

A) La langue des médias

L'AQPF souhaite que la langue des médias écrits et électroniques soit sans reproche parce qu'elle est exposée à la face du monde, d'une part, et parce qu'elle sert de modèle à bon nombre de personnes, d'autre part. Or, il est facile de reconnaître que la qualité linguistique des médias est en chute libre, et ce, pour toutes sortes de raisons: du manque de temps aux coupures budgétaires, en passant, à l'occasion, par le manque de compétence et parfois la négligence. Nous recommandons donc que des correctifs soient apportés et que des normes linguistiques plus sévères régissent les médias; nous recommandons aussi que soient mises en place les ressources nécessaires pour soutenir les médias dans leurs efforts d'amélioration (l'embauche de réviseurs linguistiques par exemple).

L'AQPF croit, de plus, qu'une législation est nécessaire pour contrer l'anglicisation du réseau de télévision accessible aux Québécoises et aux Québécois. Qu'il suffise de signaler que 60% des

canaux, chez vidéotron, sont en anglais. Même si dans ce domaine, on touche à une question de juridiction fédérale, l'AQPF est tout à fait d'accord avec la position de monsieur Louis O'Neil, à savoir que: «Le Québec devrait avoir son mot à dire dans la gestion des espaces culturels ou dans les questions comme la concentration de la presse ou la câblodistribution.»

L'AQPF souhaite aussi que soient accrues les exigences linguistiques dans les universités, pour celles et ceux qui se destinent au monde des communications, et ce, tant en écriture qu'en expression orale.

L'AQPF demande enfin, pour la nième fois, que les radios scolaires et étudiantes soient soumises aux mêmes normes de qualité linguistique et aux mêmes exigences de contenu francophone que les réseaux publics de communication.

L'AQPF a entendu avec grand bonheur les cinq recommandations qu'a faites le journaliste, monsieur Daniel Raunet, lors de la journée thématique sur la qualité de la langue, et elle les fait siennes.

B) La langue de l'affichage

À défaut de pouvoir exiger que tout affichage public soit fait exclusivement en français, l'AQPF recommande que partout au Québec, on assure la prépondérance du français dans l'affichage

public. L'AQPF souhaite que l'application de cette règle soit sérieusement surveillée. L'AQPF recommande aussi que des moyens soient mis en place pour que la qualité de la langue d'affichage soit assurée. Qu'on veuille notamment à éviter les calques syntaxiques de l'anglais et tout autre forme d'erreurs syntaxiques, afin que ne se répande au Québec un modèle de franglais inacceptable sous de fausses apparences de français. Ces remarques valent évidemment aussi pour toutes les formes de publicité, bien qu'en ce domaine, et c'est heureux, on retrouve parfois de véritables petits bijoux d'écriture.

C) La langue dans le domaine des sciences et de la technologie

Le domaine scientifique est envahi par l'anglais, c'est bien connu. Madame Monique Cormier, de l'Université de Montréal, l'a d'ailleurs bien démontré lors de la journée thématique sur la qualité de la langue. Nous ne referons pas ici sa démonstration, mais nous demandons avec elle que tout soit mis en oeuvre afin de sauver ce qu'il est encore possible de sauver quant à l'utilisation du français dans le domaine scientifique. Avec elle, nous demandons que soit raffermi le statut du français dans les universités, que des ressources soient assurées pour offrir une instrumentation adaptée à l'expression scientifique en langue française, et finalement que se manifeste clairement une volonté politique de promouvoir le français dans les sciences. À cet égard, il y aurait lieu d'investiguer un peu auprès de la Société pour la promotion de la science et de la technologie, Société qui manifeste un intérêt certain pour la langue française et qui est préoccupée par les liens à faire entre la maîtrise de la langue et le savoir scientifique.

D) Le français et les technologies de l'information et des communications

La langue française est certes menacée par l'omniprésence des nouvelles technologies de l'information et des communications. Comment contrer la présence envahissante de l'anglais dans ce domaine? Comment mesurer l'impact de ces technologies, notamment sur l'apprentissage du français? Voilà des questions sur lesquelles il faudra rapidement se pencher.

On sait déjà que ces technologies sont en train de modifier notre utilisation de la langue ainsi que notre rapport à la lecture et à l'écriture. Elles auront aussi, de toute évidence, un impact sur le fonctionnement de l'école. Ces questions, et bien d'autres encore ont fait l'objet d'une réflexion sérieuse à l'AQPF, réflexion dont vous pouvez lire les résultats dans la position officielle de l'AQPF sur : «L'impact des technologies de l'information et des communications sur l'apprentissage et l'utilisation du français», position que vous trouverez en annexe. Nous ne retenons ici que quelques-unes de nos recommandations.

Recommandations

- Que des actions soient prises pour promouvoir et assurer le développement de contenus informatisés de qualité en langue française;**
- qu'on assure la diffusion d'information concernant les sites de qualité en langue française;**
- qu'on sensibilise les usagers aux exigences linguistiques propres aux différents types de communication;**

- **que des recherches conjointes soient menées pour observer et analyser l'impact des TIC sur l'apprentissage et l'utilisation de la langue française.**

Conclusion

Voilà, à peine esquissées, quelques pistes de réflexion fondamentales que l'AQPF voulait soumettre à la Commission des États généraux sur la langue. Les luttes menées par l'AQPF au regard de la promotion de la langue, et surtout d'une langue de qualité, ses luttes aussi pour veiller à la qualité de l'enseignement du français, et ce, à tous les ordres d'enseignement, lui donnent sans doute une certaine crédibilité.

Qu'il s'agisse du monde de l'éducation où tout doit être mis en oeuvre pour assurer une langue de qualité partout et pour tous, qu'il s'agisse de trouver les meilleures mesures pour inciter les allophones à adopter définitivement le français, qu'il s'agisse de notre immigration qu'il faut contrôler ou des immigrantes et immigrants qu'il nous faut soutenir et respecter afin d'assurer leur intégration harmonieuse au sein de la société québécoise, qu'il s'agisse enfin d'inventorier des façons de donner avec fierté un visage francophone à l'ensemble du Québec, ou qu'il s'agisse de tout autre mesure à prendre en vue d'assurer la pérennité du français au Québec, l'AQPF les saluera avec bonheur. Mais pour que tout cela advienne, il faut que soit clair pour tout le monde, et une fois pour toutes, le statut social du français au Québec; il faut que sans compromis, cette langue belle soit effectivement la langue commune des Québécoises et des Québécois de toute origine. Il faut aussi que soit affirmée la culture publique commune, sachant que cette affirmation passe obligatoirement par un statut clair et incontournable de langue française dans tous les domaines de la vie publique et sociale.

L'amélioration de la langue dans les écoles, la création, partout au Québec, d'un environnement linguistique francophone de qualité, la vigilance quant à la qualité de la langue de l'affichage, des médias, des réseaux créés par les nouvelles technologies, et enfin la francisation et l'intégration réussies des immigrantes et immigrants dans un Québec démocratique, francophone et pluraliste méritent bien, nous en sommes convaincus, l'investissement de ressources humaines et financières.

Pour que le français vive bien au Québec, les vraies questions doivent être posées et les solutions les plus efficaces doivent être adoptées. La vigilance devra toujours être au rendez-vous afin d'éviter d'autres aberrations historiques. Souvenons-nous (sans vouloir faire de jeux de mots) qu'à la fin des années 70, on comptait plus d'un demi-million d'unilingues anglais dans le coeur même de la métropole du Québec, territoire reconnu officiellement comme français par l'Acte de Québec en 1774. Où en sommes-nous aujourd'hui? Si on a pu noter quelques progrès au Québec, c'est sans doute à la loi 101 que nous le devons, du moins en bonne partie. Il faut donc prendre tous les moyens pour qu'on cesse de gruger des morceaux importants de la Charte de la langue française: c'est un bouclier essentiel. Le danger d'assimilation des allophones à la minorité anglophone du Québec n'est pas enrayé. C'est pour cette raison, entre autres, que nous préconisons pour les allophones, la fréquentation obligatoire des cegeps francophones. Nous croyons fondamentalement qu'adopter et parler le plus vite possible la langue de la majorité, dans quelque pays que ce soit au monde, constitue un moyen indispensable d'intégration sociale, de développement harmonieux des personnes et de cohésion sociale. Nous demandons finalement

que soit renforcée la Charte de la langue française et que soient pris les moyens de la rendre opérante afin de protéger le visage francophone du Québec; que soit créé un réseau de convergence entre les différents ministères plus directement concernés par la langue: le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi, le ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration et le ministère des Relations internationales, pour ne nommer que les plus importants à ce chapitre.

Reste à souhaiter que de l'ensemble des mémoires qui auront été soumis aux commissaires, des échanges et des débats qui auront eu lieu lors des audiences publiques, surgiront des idées nouvelles, se créeront de nouvelles alliances, sera ravivée la fierté pour notre langue et respectée enfin en tous points une Charte de la langue française renouvelée. Peut-être alors que demain, et pour les siècles à venir, tout le Québec moderne, démocratique, ouvert au pluralisme ethnoculturel, pourra vivre en français publiquement, fièrement, sans obligation de justification, et cela, au quotidien. Peut-être serons-nous alors devenu un peuple reconnu comme tel. Peut-être pourrons-nous alors contribuer, à notre mesure, à la vitalité et à la croissance du français dans le monde . Ce serait certainement beaucoup mieux que de voir le Québec devenir une nouvelle Louisiane.

Annexes

- 1) Position de l'AQPF sur l'enseignement du français ouvert au pluralisme ethnoculturel
- 2) Réactions de l'AQPF au document de consultation: «Une école d'avenir, intégration scolaire et éducation interculturelle. Projet de politique. Ministère de l'Éducation (1977)
- 3) Position de l'AQPF sur l'impact des technologies de l'information et des communications sur l'apprentissage et l'utilisation du français.

Résumé du mémoire présenté par

L'Association québécoise des professeures et professeurs de français

(AQPF)

L'Association québécoise des professeures et professeurs de français (AQPF) tient d'abord à remercier madame Louise Beaudoin, responsable de la Charte de la langue française, de lui donner à nouveau l'occasion de participer à un grand débat public sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Cette participation était incontournable à cause même de la mission première et essentielle de l'AQPF qui est de promouvoir et défendre la langue française.

Le mémoire traitera surtout des aspects qui concernent davantage l'AQPF. Il posera d'abord la condition fondamentale de la survie d'une langue française de qualité au Québec, condition sans laquelle tous les efforts risqueraient d'être inefficaces; il s'agit, bien sûr, de l'affirmation claire du statut social de la langue française au Québec: la société québécoise est une société officiellement francophone et fière de l'être.

Ensuite, le coeur du mémoire abordera les primordiales questions de l'enseignement et de l'apprentissage du français et du rôle de l'école en ces domaines. Pour ce faire, il présentera le point de vue de l'AQPF sur l'état de la langue chez les jeunes et sur les conditions nécessaires pour que l'école assume pleinement son rôle; le mémoire fera aussi état du nécessaire partage des responsabilités dans l'enseignement et l'apprentissage du français. Il fera, de plus, quelques recommandations au regard de l'enseignement du français au collégial et démontrera l'importance urgente de la fréquentation obligatoire des cégeps francophones par les allophones.

La troisième partie du mémoire abordera la délicate et épineuse question de l'immigration au regard de la survie du français au Québec et rappellera à ce sujet quelques-unes des recommandations antérieures de l'AQPF, en même temps que l'importance d'une meilleure concertation dans ce domaine.

La dernière partie du mémoire traitera enfin de la qualité de la langue dans divers autres domaines, notamment dans les médias, l'affichage public, les sciences et la technologie, et finalement, les technologies de l'information et des communications; il présentera, là aussi, quelques recommandations.

L'AQPF souhaite que ses réflexions, ajoutées à toutes celles qui auront été suscitées par ce grand débat public, fassent avancer, et de façon importante, la cause du français dans un Québec moderne, démocratique et pluraliste.